



## RÉSULTAT DU TEST HPV

Madame,

Vous nous avez envoyé un échantillon pour le dépistage du virus HPV.

L'échantillon que vous avez envoyé n'a donné **une nouvelle fois aucun résultat**. La qualité de l'échantillon n'était de nouveau pas assez bonne. Nous n'avons pas pu contrôler si vous étiez infectée par le virus. Cela peut être dû à plusieurs raisons et pas nécessairement à la façon dont vous avez prélevé l'échantillon. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il y a un problème.

**Nous vous recommandons toutefois de procéder à des examens complémentaires.**

### Que devez-vous faire à présent ?

- Prenez rendez-vous avec votre médecin traitant ou votre gynécologue. Ce dernier a également reçu le résultat de cette analyse.
- Choisissez un jour où vous n'avez pas vos règles.
- Votre médecin traitant ou votre gynécologue va effectuer un **frottis**<sup>1</sup> pour un examen plus approfondi.
- Le frottis va nous permettre de voir s'il y a des cellules anormales sur le col de l'utérus. Des cellules anormales peuvent évoluer en un stade précancéreux du col de l'utérus. Il est dès lors très important de les contrôler à temps.

Votre médecin a également reçu le résultat de cette analyse.

### Vous avez une question ?

- Appelez **votre médecin traitant ou votre gynécologue**.
- Allez sur le site [www.ScreenUrSelf.be](http://www.ScreenUrSelf.be). Vous y trouverez également une traduction en anglais, turc, arabe, polonais, roumain et russe de cette lettre.
- Appelez gratuitement le numéro **0800 60 160** (de 9 à 12h et de 13 à 16h) ou envoyez un e-mail à [info@bevolkingsonderzoek.be](mailto:info@bevolkingsonderzoek.be).

Cordialement,

**Prof. Dr Pierre Van Damme**

Chercheur principal de l'étude ScreenUrSelf, Universiteit Antwerpen

<sup>1</sup> Cela fait plus de trois ans que vous n'avez pas eu de frottis ? Dans ce cas, le coût du frottis vous sera intégralement remboursé. Vous ne paierez que le ticket modérateur pour le rendez-vous chez votre médecin. Le laboratoire vous envoie quand même une facture ? Contactez votre mutuelle.